



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15744</b>	<b>De M. Jacques Bompard</b> ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > agriculteurs	<b>Analyse</b> > suicides. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>22/01/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>26/02/2013</b> page : <b>2181</b>		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le taux de suicide des paysans. Il se félicite du plan mis en place pour lutter contre ce fléau début 2013. Il remarque toutefois que ce plan est principalement médical. Or le développement de ce phénomène, que l'on rencontre également chez les policiers, a des raisons profondes qui, si elles ont été analysées, n'ont pas été traitées. Parmi ces causes, il relève l'utilisation de produits phytosanitaires dangereux qui peuvent également expliquer le nombre très élevés de cancers que l'on trouve dans le monde agricole. S'ajoute à cela l'insécurité sociale avec le risque de voir disparaître l'exploitation familiale. Alors qu'un agriculteur effectue souvent 35 heures de travail en seulement deux ou trois jours, tout en travaillant également le dimanche, son revenu est souvent inférieur au SMIC. Par ailleurs, les formalités bureaucratiques pesant sur les exploitants ne cessent de croître. Il lui demande de s'attaquer à toutes les causes qui contribuent à déstabiliser nombre d'agriculteurs qui occupent un emploi économique vital pour l'économie et la société françaises.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a prévu, dans le cadre du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, un traitement interministériel de la problématique du suicide afin d'agir plus efficacement en termes de prévention et de prise en charge. Le ministre chargé de l'agriculture soutient la mise en oeuvre de ces mesures et a confié à la mutualité sociale agricole (MSA) le soin de mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole en lien avec l'institut national de veille sanitaire (INVS), de mettre en place des dispositifs d'écoute des agriculteurs en situation de détresse, et de créer des cellules de prévention dans chaque caisse de MSA pour aider les agriculteurs en difficulté. Il entend bien, connaissant les fortes contraintes et les risques élevés de ce secteur économique, s'attaquer à toutes les causes qui contribuent à déstabiliser les agriculteurs et tirer les enseignements d'un premier bilan sur ces dispositifs et leurs résultats qui sera réalisé en 2013.